

## Constituer son Dossier d'Inscription

(Pas d'inscription à l'examen sans dossier d'inscription complet)

### Comment procéder Pour le côtier :

- Compléter et signer le contrat de formation.
  - Faire compléter par votre médecin, le certificat médical et remplir la partie qui vous concerne.
  - Fournir 1 photographie d'identité couleur standard récente de bonne qualité.
  - Fournir une photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire.
  - Acheter le timbre fiscal à 78 € sur le Net ou dans un bureau de tabac et les joindre au contrat de formation.
- Nous retourner tous ces documents le plus vite possible, soit par courrier postal à NORMANDIE NAVIGATION 151, rue Bellevue 50000 SAINT LÔ, accompagnés d'un chèque de règlement de 380,00 € à l'ordre de Normandie Navigation.**  
**soit par mail, tous les documents au format PDF et la photo d'identité au format JPEG (résolution fine) et le paiement par virement (nous demander le RIB!).**

### Pour le fluvial (il faut déjà être titulaire du Permis Côtier):

- Compléter et signer le contrat de formation.
  - Fournir 1 photographie d'identité couleur standard récente de bonne qualité.
  - Fournir une photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire.
  - Fournir une photocopie de votre permis Côtier.
- Nous retourner tous ces documents le plus vite possible, soit par courrier postal à NORMANDIE NAVIGATION 151, rue Bellevue 50000 SAINT LÔ, accompagnés d'un chèque de règlement de 280,00 € à l'ordre de Normandie Navigation.**  
**soit par mail, tous les documents au format PDF et la photo d'identité au format JPEG (résolution fine) et le paiement par virement (nous demander le RIB!).**

## Offre Promotionnelle

En vous inscrivant à ces deux formations, obtenez des remises conséquentes

**Permis Côtier + Permis fluvial = 560,00€ Au lieu de 660,00€**

Pour le dossier d'inscription il faut procéder comme pour le Côtier.

Une fois votre dossier reçu, nous vous fournirons un code d'accès pour suivre les cours en ligne, accessibles depuis notre site: [www.normandienavigation.com](http://www.normandienavigation.com)

Ces cours en ligne sont de vraies formations structurées avec des présentations oralement animées, des vidéos de démonstration, des manuels interactifs, avec des quizz, des questionnaires de révisions et des examens blancs.

Tout au long de votre de formation en ligne vos progrès seront contrôlés par votre moniteur.

**Ces cours en lignes sont obligatoires et vous ne pourrez venir faire votre journée de stage, que lorsque vous en l'aurez fait en totalité.**

Vous pouvez aussi vous aider d'un livre de code récent, (Les vieux livres de code de papy sont à proscrire car la réglementation maritime change régulièrement).

Les cours théoriques se déroulent en salle durant une journée (le dimanche, parfois le samedi), ils portent sur l'ensemble du programme côtier ainsi qu'une heure et demi consacrée aux premiers objectifs (8) de la formation pratique.

Il vous faudra prévoir pour tous ces cours, de quoi prendre des notes.

L'examen se déroule maintenant dans les centres d'examen du permis auto (La Poste, Code'nGo etc...) Vous devrez donc vous inscrire dans ces centres et payer 30€ pour passer l'examen.

N'oubliez pas une pièce d'identité récente(10 ans cartes d'identité/15 ans passeports).

Après avoir réussi l'épreuve théorique, il reste les cours pratiques d'un minimum de deux heures en bateau (Côtier) pour obtenir la validation de votre moniteur et ainsi votre permis (les Affaires Maritimes vous feront parvenir votre permis sous un délai de 4 à 6 semaines).

# CONTRAT DE FORMATION

**Permis Côtier** (Option Côtière) **Permis Fluvial** (Option Eau Intérieure) **Hauturier** (Extension Hauturière) (~~raier les mentions inutiles~~)

**Entre NORMANDIE NAVIGATION Eurl** rue du Joncal 14450 GRANDCAMP-MAISY

N° Agrément de centre de formation, Calvados: 014009 - Manche: 050028

SIRET :482 536 612 00039 TVA :FR 84 484 536 612

Assurance : MMA contrat N°A116369432

Représentée par M. SANS-REFUS Bruno, gérant, agissant en qualité d'exploitant d'un établissement à la conduite.

L'établissement de formation d'une part, et

Mlle, Mme, M\*:

..... Né(e)

le : ..... à : ..... Dept : ..... Profession :

Adresse : .....

..... Code postale..... Tél mobile : .....

Adresse Mail (à écrire distinctement) :

Éventuellement représenté par son représentant légal (pour les mineurs) :

M : .....

Tél : .....

Il est convenu ce qui suit :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. C'est un forfait "Réussite", en cas d'échec du candidat à l'examen, Normandie Navigation s'engage à reprendre celui-ci en formation gratuitement dans les six mois qui suivent, seul les timbres fiscaux correspondant resteront dûs.

Pour le Permis Côtier un minimum de 10h de formation est prévu en présentiel (en plus des cours en ligne). Ils se décomposent en 5h de formation théorique plus 3h30' de formation pratique (dont 2h effectives de conduites).

Il pourra être suspendu pour un motif légitime, pendant une durée maximum de 6 mois au-delà il devra être renégocié. Le paiement est dû en totalité au moment du dépôt du dossier d'inscription. Le candidat peut résilier son contrat à tout moment et sera remboursé en totalité tant que sa formation n'est pas commencée ! Si la résiliation du contrat est justifiée, le remboursement se fera au prorata des cours effectifs y compris pour les cours en ligne. Toute résiliation non justifiée n'entraînera aucun remboursement. Toutes séances ou cours non décommandés par le candidat au moins 7 jours à l'avance sera dû, sauf cas de force majeure dûment justifié.

## CONDITIONS GÉNÉRALE

Les séances non décommandées dans les délais prévus par le contrat de formation ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure. Normandie Navigation se réserve le droit d'annuler des séances ou des cours sans préavis, notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée, ainsi que toutes les situations qui amèneraient à faire d'autre choix et donc à modifier les dates et les horaires des séances ou des cours, sans avoir besoin de le justifier. Dans tous ces cas, les séances ou les cours donneront lieu à un report. Le contrat peut être résilié par Normandie Navigation en cas de comportement contraire au calme et à la sérénité qui doit correspondre à l'ambiance normale des cours de formation, ou dans le cas de mise en danger des personnes. Dans ces cas le paiement intégral de la formation reste dû. En cas de rupture pour cas de force majeure, les arrhes restant acquises, la facturation se fera au prorata des prestations effectives au moment de la rupture au delà du montant de ceux-ci, notamment si le candidat a commencé son apprentissage en ligne. Dans ce cas le dossier est restitué au candidat, à sa demande ou à la demande d'une tierce personne mandatée par lui. Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente. Le candidat mandate Normandie Navigation pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par Normandie Navigation de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier. Celui-ci s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais. Le tarif des prestations sont mentionnés sur chaque contrat de formation. Le livret (Option Côtière/Option eaux Intérieures) Le livret est composé du "Livret du candidat", remis à ce dernier, et du "Livret de certification" gardé par Normandie Navigation. Celui-ci fait valider ce document par l'administration en même temps que le dossier d'examen. Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que le formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci délivrera une attestation provisoire de navigation. L'administration adressera sous un délai d'un mois, le permis définitif, au domicile du candidat. Normandie Navigation s'engage à délivrer la formation conformément aux programmes définis par l'arrêté du 28 septembre 2007. Le candidat suivra une formation théorique et pratique. La validité des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. Le calendrier des séances de formation est établi par Normandie Navigation et est communiqué au candidat. Normandie Navigation s'engage à contrôler la présence du candidat mineur pendant les cours et à avertir son représentant légal en cas d'absence. Le candidat est tenu de régler à Normandie Navigation les sommes dues en temps et en heures conformément au contrat de formation. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance entraînera la rupture du contrat. Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant le début des cours. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions préconisées par Normandie Navigation ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaire, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage etc...).

dates de stage souhaitée :

Fait à ..... le ...../...../20.....

**Signature du candidat ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »**

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du contrat.